

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00326
Numéro SIREN : 751 860 107
Nom ou dénomination : 2B FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt 1071

SAS 2B FINANCES

Société au capital de 25 000,00 euros

Siège Social : 13 Rue Berthie Albrecht - 87000 LIMOGES

751 860 107 RCS LIMOGES

**DÉPÔT DES COMPTES AU GREFFE
ETATS DE SYNTHÈSE AU 30/06/2022**

SAS 2B FINANCES
ETATS DE SYNTHÈSE AU 30/06/2022

Activités des sociétés holding



- Bilan & compte de résultat de l'exercice
- Annexes aux comptes annuels
- Rapport de gestion de l'exercice
- Extrait du P.V. de l'Assemblée Générale

certifié conforme à l'original



Désignation de l'entreprise		SAS 2B FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		13 RUE BERTHIE ALBRECHT Zone Industrielle Nord 87000 LIMOGES				
SIRET		7 5 1 8 6 0 1 0 7 0 0 0 2 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31/01/2022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	100 000	042	100 000	
	Total I (5)	044	100 000	048	100 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	360 000	070	360 000
		Autres * (3)	072	100 461	074	100 461
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	150 155	086	150 155	
	Charges constatées d'avance *	092	1 606	094	1 606	
Total II	096	612 222	098	612 222		
Total général (I+II)		110	712 222	112	712 222	
PASSIF				Exercice N 1		
				NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	25 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	2 500	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131)	132	243 001
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	141 585	
	Provisions réglementées			140		
Total I				142	412 086	
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 767	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169)	172	297 369
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	300 136	
Total général (I + II + III)				180	712 222	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	100 000	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

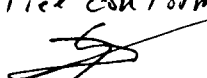
DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS 2B FINANCES** Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						31/01/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	215		214	454 000	
							dont export et livraisons intracommunautaires	217
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	454 003	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	4 940
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	5 744
	Rémunérations du personnel *					250	280 255	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	121 328	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	8	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	412 276	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	41 727	
Produits financiers (III)		280	100 000	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290	10 689	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	10 831	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	141 585	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	141 585	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	10 831		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	5 000	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (art. 986)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	100 000
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	57 416	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	57 416	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme à l'original



SAGE Experts-comptables - janvier 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 712 221,51 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 141 584,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/10/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 100 000

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	100 000			100 000
TOTAL	100 000			100 000

3.2 - Etat des créances = 462 067

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	462 067	462 067	
TOTAL	462 067	462 067	

3.3 - Charges constatées d'avance = 1 606

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 25 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000	1,00	25 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000	1,00	25 000

4.2 - Etat des dettes = 300 136

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 767	2 767		
Dettes fiscales & sociales	297 369	297 369		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	300 136	300 136		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 20 542

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 767
Dettes fiscales & sociales	17 774
Autres dettes	
TOTAL	20 542

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 606

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000)	1 606
TOTAL	1 606

8.2 - Charges à payer = 20 542

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 767
Fourn factures non parvenues.(408100)	2 767
Fourn factures non parvenues.(4081000)	2 767
Dettes fiscales et sociales :	17 774
Pers congés a payer(4282000)	11 893
Org.soc. congés a payer(4382000)	5 881
TOTAL	20 542

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
b) Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	454 000	454 000	454 000	349 000	304 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	152 416	138 747	133 030	106 453	121 219
c) Impôt sur les bénéfices	10 831	7 294	13 673	6 231	10 366
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	141 585	131 453	119 357	100 222	110 853
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	141 585	131 453	119 357	100 222	110 853
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	6	5	5	4	4
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	6	5	5	4	4
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	280 255	274 268	259 255	207 673	167 198
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	121 328	131 935	123 387	99 521	79 286

Observations complémentaires

Néant.

Copie certifiée conforme
à l'original

2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN - 87000 LIMOGES
751 860 107 RCS LIMOGES

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/06/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **454 000,00** Euros contre **454 000,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **412 275,92** Euros pour l'exercice, contre **415 253,48** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **4 940,00** Euros au 30/06/2022 contre **4 524,92** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **5 743,98** Euros au 30/06/2022 contre **4 519,84** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **280 255,24** Euros au 30/06/2022 contre **274 267,79** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **121 328,42** Euros au 30/06/2022 et **131 935,20** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **100 000,00** Euros, contre **100 000,00** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **10 689,00** Euros au 30/06/2022, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **141 584,81** Euros contre un bénéfice de **131 452,52** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **100 000,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **0** Euros, soit un montant net de **100 000,00** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **100 000,00** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **610 615,90** Euros, contre **565 525,00** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **412 085,61** Euros, contre **370 500,80** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **300 135,90** Euros contre **295 834,64** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **454 002,73** Euros au 30/06/2022, contre **454 000,00** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **41 726,81** Euros, contre **38 746,52** Euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/06/2022** fait ressortir un bénéfice de **141 584,81** Euros.

PB

Le Président propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aux réserves statutaires pour un montant de 141 584,81 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2021	100 000 €	/	/
30/06/2020	100 000 €	/	/
30/06/2019	70 000 €	/	/

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

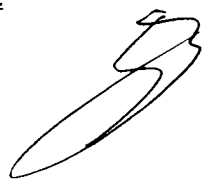
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à LIMOGES

Le 20/09/2022

Le Président



Patrick BILLAT

2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN - 87000 LIMOGES
751 860 107 RCS LIMOGES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 OCTOBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

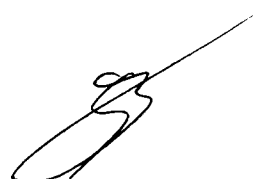
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 141 584,81 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	141 584,81 euros
Au compte " réserves statutaires" <i>dont le montant s'élève ainsi à 384 585,61 euros</i>	141 584,81 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2021	100 000 €	/	/
30/06/2020	100 000 €	/	/
30/06/2019	70 000 €	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.





BNE AUDIT

10 rue de la République - 87100 Limoges

JULIEN CARREAU

Commissaire Aux Comptes

Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Limoges

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

2B FINANCES

S.A.S. au capital de 25 000 €uros

13, Rue Berthie Albrecht

Zone Industrielle Nord

87 280 LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. 2B FINANCES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la présidence sur les base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire au comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Julien CARREAU Commissaire aux comptes 9 Bis Place de la Collégiale 87 210 LE DORAT

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

VI – RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait Feytiat, le 20 octobre 2022



Julien CARREAU
Commissaire aux comptes

Bilan et Compte de résultat simplifié

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Provi	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	100 000		100 000	14,78	100 000	15,21
ACTIF IMMOBILISÉ	100 000		100 000	14,78	100 000	15,21
Matières premières, approv. en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	360 000		360 000	50,99	300 000	45,32
Autres créances	100 461		100 461	14,11	106 624	16,14
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibles	150 155		150 155	20,88	158 901	23,46
Caisses						
Charges constatées d'avance	1 806		1 806	0,25	810	0,12
ACTIF CIRCULANT	612 222		612 222	84,94	566 335	84,44
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	712 222		712 222	100,00	666 335	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
		%		%
Capital social ou individuel (dont versé : 25 000)	25 000	3,51	25 000	3,75
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	2 500	0,35	2 500	0,37
Réserves réglementées				
Autres réserves	243 001	34,12	211 548	31,59
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	141 585	19,88	131 453	19,72
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	412 086	57,89	370 501	55,59
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 767	0,39	2 974	0,45
Autres dettes	297 369	41,72	292 861	43,96
Produits constatés d'avance				
DETTES	300 136	42,11	295 835	44,40
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	712 222	100,00	666 335	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%		
		Exercice	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens		454 000	100,00	454 000	100,00					
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets		454 000	100,00	454 000	100,00					
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation reçues										
Autres produits	3	0,00				3	0,00			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		454 003	100,00	454 000	100,00	3	0,00			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes	4 940	1,09		4 525	1,00	415	0,10			
Impôts, taxes et versements assimilés	5 744	1,27		4 520	1,00	1 224	0,27			
Rémunérations du personnel	280 255	61,73		274 268	60,41	5 987	1,32			
Charges sociales	121 328	26,72		131 935	29,06	-10 607	-2,34			
Dotations aux amortissements										
Dotations aux provisions										
Autres charges	8	0,00		6	0,00	2	0,00			
Total des charges d'exploitation		412 276	90,81	415 253	91,47	-2 977	-0,66			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		41 727	9,19	38 747	8,53	2 980	6,66			
Produits financiers		100 000	22,03	100 000	22,03					
Produits exceptionnels		10 889	2,39			10 889	2,39			
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		152 416	33,57	138 747	30,56	13 669	3,00			
Participation des salariés										
Impôts sur les bénéfices		10 831	2,38	7 294	1,61	3 537	0,78			
Total des Produits		564 692	124,19	554 000	121,94	10 692	1,93			
Total des Charges		423 107	93,19	422 547	93,07	560	0,10			
RÉSULTAT NET		141 585	31,00	131 453	29,05	10 132	2,19			
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>						
Dont Crédit-bail mobilier										
Dont Crédit-bail immobilier										

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7'222,51 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 141 584,81 E.

Les informations communiquées ci après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/10/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 100 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	100 000			100 000
TOTAL	100 000			100 000

3.2 - Etat des créances = 462 067 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	462 067	462 067	
TOTAL	462 067	462 067	

3.3 - Charges constatées d'avance = 1 606 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 25 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000	1,00	25 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000	1,00	25 000

4.2 - Etat des dettes = 300 136 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 767	2 767		
Dettes fiscales & sociales	297 369	297 369		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	300 136	300 136		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 20 542 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi de crédit	
Emprunts & dettes financières div	
Fournisseurs	2 767
Dettes fiscales & sociales	17 774
Autres dettes	
TOTAL	20 542

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 606 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (4860000)	1 606
TOTAL	1 606

8.2 - Charges à payer = 20 542 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 767
Fourn factures non parvenues (408100)	2 767
Fourn factures non parvenues (4081000)	2 767
Dettes fiscales et sociales :	17 774
Pers congés à payer (4282000)	11 893
Org. soc. congés à payer (4382000)	5 881
TOTAL	20 542

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
b) Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	454 000	454 000	454 000	349 000	304 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	152 418	138 747	133 030	106 453	121 219
c) Impôt sur les bénéfices	10 831	7 294	13 673	6 231	10 366
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	141 585	131 453	119 357	100 222	110 853
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	141 585	131 453	119 357	100 222	110 853
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	6	5	5	4	4
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	6	5	5	4	4
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	280 255	274 268	259 255	207 673	167 198
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	121 328	131 935	123 387	99 521	79 286

Observations complémentaires

Néant.

2B FINANCES
S.A.S. au capital de 25 000 €uros
13, Rue Berthie Albrecht
Zone Industrielle Nord
87 280 LIMOGES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022**

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

II – CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis des conventions suivantes déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestation de management: La S.A.R.L. SIMAC SERVICES dont Monsieur BILLAT est gérant a versé à la société S.A.S. 2B FINANCES la somme de 454 000 €uros H.T. au titre d'opérations administratives effectuées pour le compte de la société au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de trésorerie: La S.A.R.L. SIMAC SERVICES dont Monsieur BILLAT est titulaire d'un compte courant dans les comptes de la S.A.S. 2B FINANCES pour la somme de 100 000 €uros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022. Ces avances n'ont pas été productives d'intérêts.

- Mise à disposition gratuite de locaux : La S.C.I. MACSI dans laquelle Monsieur Patrick BILLAT est gérant a mis à disposition gratuitement les locaux situés sis 13, Rue Berthie Albrecht – ZIN – 87 000 LIMOGES.

Fait à Feytiat, le 20 octobre 2022


Julien CARREAU
Commissaire aux comptes